STAC-V-ACCELERATOR-2

1. Identification produit et société

1.1. Identification de la substance

- *Nom du produit :* STAC-V-ACCELERATOR-2
- *Identité chimique :* N,N-Diméthylaniline, solution à 10 % dans TXIB.

1.2. Fournisseur

STAC *une division de GuiDon sa*
Slameuterstraat 1 b
B-2580 Putte
Belgique
☏: +32 15 253810

1.3. Nr° Téléphone d'urgence

Centre Antipoisons Belgique ☏: +32 70 245245

2. Identification des dangers

Classification selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ces amendements.

2.1. Mention d'avertissement

- Attention.

2.2. Codes d'hasard (phrases-H)

SGH07 – Danger

- Acute tox. 4 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- Acute tox. 4 H312 : Nocif par contact cutané.
- Acute tox. 4 H332 : Nocif par inhalation.

SGH08 – Danger pour la santé

- Canc. 2 H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

Sans symbole d'hasard

- Aqua. chron. 3 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.3. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P261 : Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs et aérosols.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P331 : Ne PAS faire vomir.
- P391 : Recueillir le produit répandu.
- P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

2.4. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

- N,N-Diméthylaniline, solution à 10 % dans TXIB.

2.5. Identification particulière de certaines préparations

- Pas connue.

2.6. Autres dangers

- Pas connue.

2.7. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3. Information sur les composants

Substance : 2 N,N-Diméthylaniline, solution à 10 % dans TXIB.

Nom chimique	Nr° CAS	Nr° UE	%(1)
2,2,4-Triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	6846-50-0	229-934-9	90 %
N,N-Diméthylaniline	121-69-7	204-493-5	10 %

(1): Concentration en pourcentage du poids.

Règlement UE 1272/2008 (SGH)	Symboles d'Hasard	Codes d'Hasard (phrases-H)
2,2,4-Triméthyl-1,3-pen-tanediol diisobutyrate	aucun	aucun
N,N-Diméthylaniline		Acute tox. 3, H301 Acute tox. 3, H311 Acute tox. 3, H331
		Canc. 2, H351
		Aqua. chron. 2, H411

4. Premiers secours

4.1. Général

- Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Inhalation

- En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Maintenir la victime au repos en position demi-assise, desserrer les vêtements captivants.
- En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.3. Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau (seulement quand la personne est consciente).
- Ne jamais donner quelque chose par la bouche d'une personne inconsciente ou secouent.
- Ne PAS faire vomir sauf dirigée de le faire par le personnel médical.
- En cas de vomissement, le patient doit se situer sur son côté gauche pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.4. Contact de la peau

- Laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et du savon.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Consulter un médecin en cas d'irritation.

4.5. Contact des yeux

- Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Si facile à faire, lentilles de contact devrait être retiré au cours du rinçage, par un personnel qualifié.
- Consulter un médecin immédiatement.

1.1. Avis aux médecins

- Les personnes qui ont eu des maladies liées à la peau, au système respiratoire ou au système nerveux central peuvent être confrontées à des risques accrus en cas d'exposition à cette substance.
- L'état de la personne devrait être contrôlé avec soin. L'aspiration de ce produit pendant l'Emese provoquée peut gravement porter préjudice aux poumons.
- S'il s'avère nécessaire de vider le contenu de l'estomac, faites recours à la méthode qui présente le moins de risques de provoquer une aspiration, telle que le lavage gastrique après intubation endotrachéale.
- Contactez un centre anti-poison pour obtenir des informations complémentaires sur le traitement.

Traitez la personne de manière symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Mousse polyvalent.
- Poudre BC.
- Dioxyde de carbone.
- Sable et de la terre.
- Eau pulvérisée.

5.2. Moyens d'extinction non appropriés

- Aucun connu.

5.3. Danger d'exposition spécial

- En cas d'incendie ou d'explosion, éviter l'inhalation de fumée.

5.4. Produits de (dé)composition dangereux

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO_2), des oxydes d'azote (NO_x) et des hydrocarbures.

5.5. Protection des intervenants

- Porter du vêtement et des gants de protection.
- Utiliser respirateur homologué.

5.6. Information complémentaires

- Évacuer toutes personnes non-essentielles.
- Traiter comme un feu d'hydrocarbures.
- Refroidir les conteneurs fermés avec de l'eau.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Après un incendie, aérer complètement l'endroit et nettoyer avec l'eau et du savon.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précaution individuelles

- Ne pas respirer les fumées/vapeurs/aérosols.
- Éviter le contact avec les yeux, et porter des vêtements protecteurs pour éviter le contact avec la peau.

Voir aussi 8.3.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Stop fuite si possible.
- Recueillir autant que possible dans un container propre pour disposition.
- Absorber le produit répandu avec un matériau inerte (p.e. du sable, de la terre ou de la vermiculite sec) et ramasser le produit absorbé dans un récipient à déchets chimiques.
- Nettoyer l'endroit avec beaucoup d'eau et du savon.
- Éliminer selon les réglementations locales en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

- Ne pas utiliser une pipette avec la bouche.

- Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'application.
- Ne pas respirer les fumés/vapeurs/aérosols.
- Utiliser avec une ventilation adéquate.
- Éviter contact avec les yeux et la peau.
- Ne pas mélanger directement avec des peroxydes organiques.
- Se laver les mains parfaitement après manipulation ou contact.
- Ranger les vêtements de travail séparément et ne pas les emporter chez soi.
- Éviter des matériaux incompatibles (Voyez Section 10).

7.2. Stockage

- Conserver selon les réglementations locales et nationales.
- Conserver dans un endroit ignifugé, frais, bien ventilé et sec.
- Conserver à l'écart de l'alimentation.
- Conserver les containers hermétiquement fermés et verticaux pour éviter du gaspillage.
- Conserver à l'écart des peroxydes organiques.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Contrôles techniques

- Une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Utiliser un équipement électrique antidéflagrant (ventilation, éclairage et manipulation).

8.2. Limites d'exposition (VL)

N,N-Diméthylaniline

TWA (8 heures)	25 mg/m³	5 ppm
STEL (15 minutes)	51 mg/m³	10 ppm

8.3. Protection personnelle

- *Respiratoire :* Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale de l'air à l'emploi.
  En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié (p.e. appareils respiratoires avec filtre A).
  La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés et les limites d'opération sécure du respirateur.
- *Peau et corps :* Vêtements protecteurs, résistants aux produits chimiques.
  Recommandé: Salopette (préférable en coton lourd) ou salopette disposable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro 'F'.
  Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et laver le avant de le réutiliser.
- *Mains :* Gants, résistants aux produits chimiques (p.e. néoprène ou caoutchouc synthétique).

- *Yeux :* Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

9. Propriétés physiques & chimiques

Apparence (20 °C)	Liquide	
Couleur	Jaunâtre	
Odeur	Typique (léger)	
Point ou fourchette d'ébullition	193 °C	
Point ou fourchette de fusion	– 10 °C	
Point d'éclair	106 °C	
Inflammabilité	Matériau combustible	
Densité (20 °C)	0,94 g/cm³	
Solubilité dans l'eau (20 °C)	Immiscible	
Solubilité dans d'autres solvants (20 °C)	Hydrocarbures aliphatiques et aromatiques	
Valeur de pH	Légèrement alcalin	
Viscosité (20 °C)	5 mPa.s	
COV	0 %p 0 g/dm³	
Teneur en matière sèche	poids 100 %p	volume 100 %v

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité

- Stable sous des conditions normales ambiantes.

10.2. Conditions à éviter

- Pour le maintien de la qualité, stocker dans le conteneur d'origine fermé en dessous de : 30 °C.
- Pourrait réagir violemment aux peroxydes (organiques). Éviter contact direct avec des peroxydes.

10.3. Matériaux à éviter

- Éviter contact direct avec des oxydants forts (peroxydes organiques) dû aux réactions furieuses.

10.4. Produits dangereux de décomposition

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO_2), des oxydes d'azote (NO_x) et des hydrocarbures.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

11.1. Toxicité aiguë

N,N-Diméthylaniline

DL_{50} oral rat	> 1.450 mg/kg
DL_{50} dermique rat	Toxique
CL_{50} inhalation rat	Toxique

- Légèrement irritant en contact avec la peau.
- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

11.2. Toxicité chronique

- Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

11.3. Effets spéciaux

- L'utilisation des boissons alcooliques peut augmenter des effets toxiques.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

12.1. Mobilité

- Le produit n'est pas soluble dans l'eau.

12.2. Persistance/dégradabilité

- Le produit n'est pas facilement biodégradable dans la terre et l'eau.

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

- Le produit est supposé de ne pas être bio-accumulatif.

12.4. Écotoxicité

- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

13. Considérations à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Incinération contrôlée est probablement le plus évidant.

13.2. Déchets des résidus, emballage souillé

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Les containers vidés pourraient contenir des résidus.
- Recueillir l'emballage pollué pour le recyclage ou, très probablement, incinération contrôlée.
- Les futs vides ne pourront être repris que par des récupérateurs agréés.

14. Informations relatives au transport

AUCUNE restriction selon la réglementation nationale et internationale sur les transports.

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ces amendements.

15.1. Contient

- N,N-Diméthylaniline, solution à 10 % dans TXIB.

15.2. Mention d'avertissement

- Attention.

15.3. d'hasard (phrases-H)

SGH07 – Danger

- Acute tox. 4 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- Acute tox. 4 H312 : Nocif par contact cutané.
- Acute tox. 4 H332 : Nocif par inhalation.

SGH08 – Danger pour la santé

- Canc. 2 H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

Sans symbole d'hasard

- Aqua. chron. 3 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

15.4. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P261 : Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs et aérosols.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P331 : Ne PAS faire vomir.
- P391 : Recueillir le produit répandu.
- P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

16. Autres informations

16.1. Phrases pertinentes

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

16.2. Acronymes et abréviations

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route (en anglais : European Agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road)
RID	Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer (en anglais : Regulations concerning the International transport of Dangerous goods by rail)
IMDG	International Maritime code for Dangerous Goods (code international maritime pour les marchandises dangereux)
IATA	International Air Transport Association (association internationale du transport aérien)
IATA-DGR	Dangerous Goods Regulations by IATA (régulations de marchandises dangereuses)
ICAO	International Civil Aviation Organization (OACI, Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
ICAO-TI	Technical Instructions by ICAO (instructions techniques)
SGH	Système Général Harmonisé d'étiquetage des matières dangereuses (en anglais : GHS, Globally Harmonised System of classification and labelling of chemicals)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais : VOC, Volatile Organic Compounds)
CL50	Concentration Létale, 50 % (en anglais : LC50, Lethal Concentration)
DL50	Dose Létale, 50 % (en anglais : LD50, Lethal Dose)
CE50	Concentration Efficace médiane (en anglais : EC50, half maximal Effective Concentration)
VME	Valeur Moyenne d'Exposition (en anglais : TLV-TWA, Threshold Limit Value - Time Weighted Average)
VLE	Valeur Limite d'Exposition (en anglais : TLV-STEL Threshold Limit Value – Short Term Exposure Limit)

16.3. Historique

- *Date d'édition :* Janvier 2020
- *Publication précédente :* Janvier 2019
- *Élaborée par :* STAC, Département de la Sécurité
- *Personne de contact :* Guido Dockx

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bon foi sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.